

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe de la Mutualité

Pour répondre à la saisine gouvernementale, l'avis a eu raison de s'inscrire dans la continuité de son travail sur la Loi relative à l'égalité réelle Outre-Mer en s'appuyant sur les territoires et sur les secteurs leviers.

En effet, les outre-mer recouvrent des réalités très distinctes, une diversité de statuts et de compétences de chacune de ses collectivités, une diversité géographique, économique, sociale, culturelle ou environnementale.

L'avis a également eu raison d'intégrer le temps long pour la réussite du Plan de relance.

Le groupe de la mutualité insiste tout particulièrement sur la situation sanitaire des territoires ultramarins marquée par des difficultés persistantes, qui s'expriment encore plus fortement en période de crise sanitaire. Les inégalités sont fortes, notamment dans les domaines du dépistage, de la prévention, ou de l'accès aux soins. La construction d'infrastructures, d'équipements ou encore le développement de la télémédecine sont des réponses à ces enjeux. Aussi, le droit à la santé pour toutes et tous doit constituer une priorité de l'action publique et garantir une véritable autonomie sanitaire des territoires.

Comme le souligne l'avis, la situation des établissements de santé dans ces régions nécessite une attention particulière, à travers une revalorisation des coefficients géographiques de correction et la mise en place d'organisations plus efficaces pour renforcer l'attractivité de ces territoires pour les professionnels de santé dans les spécialités.

Parmi les filières d'excellence sur lesquelles doivent s'appuyer les plans et contrats de relance territorialisés, l'avis pointe les métiers du "care", les métiers du lien et de la santé et la silver économie. Dans le cadre d'une transition démographique, ces filières peuvent à la fois offrir des emplois durables et qualifiés, et participer au bien-être des populations et de la cohésion sociale. Le groupe de la mutualité partage avec l'avis, la nécessité de mettre en place une véritable stratégie de développement en faveur de ces métiers.

Santé, éducation, culture, environnement... le Plan de relance doit se déployer au service de l'humain. Totalisant plus de 50 000 emplois non délocalisables dans ces secteurs d'activités, les entreprises de l'économie sociale et solidaire doivent aussi pouvoir bénéficier du Plan de relance, comme le souligne l'avis.

Le Plan de relance peut être une réelle opportunité économique, sociale, culturelle et environnementale s'il prend en compte la diversité des outre-mer. C'est l'objectif des préconisations de l'avis que le groupe de la mutualité a voté.